

ATTESTATION DE CONSIGNATION DES FONDS EN CARPA

Cabinet : 590

Affaire : 0000274

Nom de l'affaire : SASU ACE CONSTITUTION – CONSTITUTION

Je soussignée, Michèle KAROUBI, Présidente de la Caisse de Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) du Barreau de PAU, atteste avoir consigné ce jour dans l'affaire visée en objet la somme de 1.500 € suite à un virement effectué par Monsieur COSTES Anthony.

Cette somme ne sera débloquée que sur production du certificat délivré par le Greffier du Tribunal de Commerce, justifiant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

La CARPA agit ainsi à titre de simple dépositaire et décline toute responsabilité quant à l'utilisation après leur déblocage.

Fait pour valoir ce que de droit,
A Pau, le 26 juin 2025

Michèle KAROUBI
Présidente de la CARPA



Liste des souscripteurs à la constitution

SASU	A.C.E
Siège social : 23 A rue de l'industrie 64320 IDRON	
Société par actions simplifiée unipersonnelle Code APE :	
Au capital de 1 500,00 euros répartis en : 150 Actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros	
Droits sociaux de numéraire : 150 Libérés à concurrence de : 100.00 %	
Droits sociaux d'apports : 0	

Répartition des droits sociaux de numéraire			Etat des versements
Nom ou dénomination	Droits sociaux souscrits	Nominal des droits sociaux souscrits	Montant des versements
M. COSTES Anthony 23 A rue de l'Industrie, 64320 IDRON	Actions nominatives ordinaires 150	1 500,00	1 500,00
Total des actions souscrites		150	
Total du montant de ces actions		1 500,00	
Total des versements effectués			1 500,00

Le présent état constatant la souscription de 150 droits sociaux de la SASU A.C.E, ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit la somme de 1 500,00 euros, est certifié exact, sincère et véritable par Anthony COSTES, fondateur de la société.

Fait à : IDRON
le : 21/07/2025

Signé par :

F868AF4266E9454...